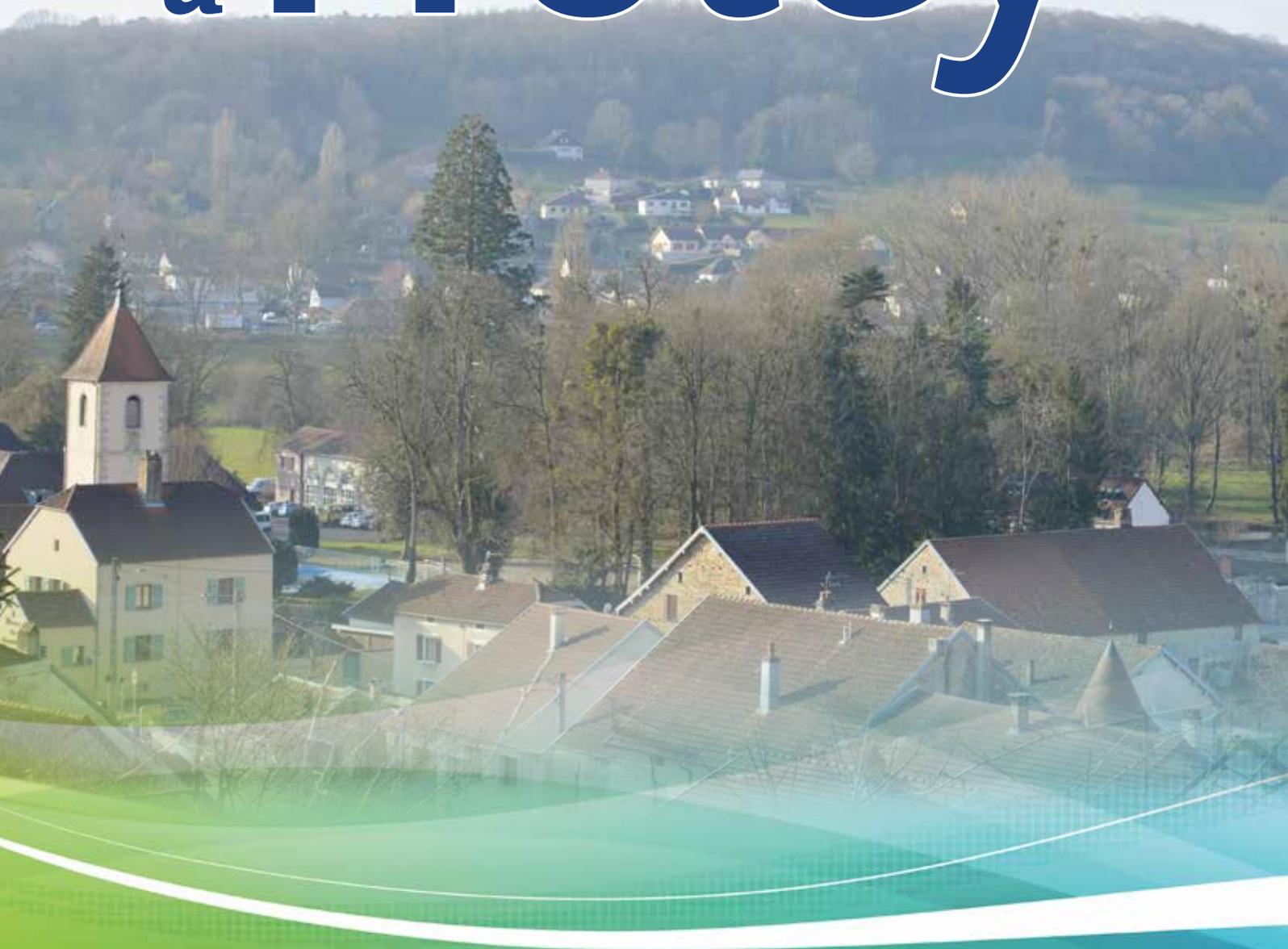




INFORMATIONS MUNICIPALES N°101 ▼ Février 2018

Chez vous
à **Frotey**





Répertoire téléphonique

MAIRIE

Horaires du secrétariat de Mairie :

Lundi : 8h30-12h / 13h30-17h30

Mardi : 8h30-12h

Mercredi : 8h30-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-16h (non-stop)

Tél. : 03 84 75 07 45

Fax : 03 84 75 07 40

Mail : frotey-les-vesoul@vesoul.fr

Site internet : www.frotey-les-vesoul.fr

Le Maire reçoit sur rendez-vous, contact le matin de préférence

ÉCOLES/PETITE ENFANCE

➡ Élémentaire : 03 84 75 62 25

➡ Maternelle : 03 84 76 69 22

➡ Accueil périscolaire : 03 84 75 77 81

➡ Micro-crèche « Les P'tits Sabots » : 03 84 68 07 24

DÉCHETTERIES

➡ Quincey : 03 84 75 43 05

➡ Pusey : 03 84 76 02 11

NUMÉROS UTILES

➡ Service technique : 03 84 76 42 66

➡ Location Salle des Sports, US Frotey : 06 98 60 47 38

➡ Maison des Associations : 03 84 76 22 41

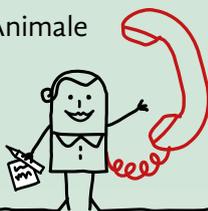
➡ Etamine - VBus : 0 800 09 99 39

(Appel gratuit depuis un fixe)

➡ SPA Dampvalley-lès-Colombe : 03 84 78 73 98

➡ Association Saônoise de Protection Animale
Piégeage et stérilisation

de chats errants : 07 68 00 01 76



15 SAMU **17** POLICE **18** POMPIERS

112 APPEL D'URGENCE EUROPEEN

114 SOURDS ET MALENTENDANTS

115 SANS ABRI

119 ENFANCE MALTRAITEE

116000 ENFANTS DISPARUS



A SAVOIR

URGENCES

➡ Médecin de garde : 39 66

➡ Pharmacie de garde : 32 37

➡ Commissariat de Vesoul : 03 84 96 34 00

➡ Centre antipoison de Strasbourg : 03 88 37 37 37

AIDE/SOUTIEN

➡ Fil Santé Jeunes : 0800 235 236

Service anonyme et gratuit

➡ SAFED : 03 84 76 00 10

Service d'Aide aux Femmes en Difficulté

➡ Maltraitance personnes âgées : 39 77

Victimes ou témoins (du lundi au vendredi de 9 h à 19 h)

➡ Sida Info Service : 0800 840 800

➡ Centre de Soins d'Accompagnement et de
Prévention en Addictologie (+ aide à l'entourage)

► Site 1 Alcoologie - tabacologie : 03 84 76 75 75

► Site 2 Usagers de drogues - addictions sans substances (jeu - cyberdépendance) : 03 84 76 62 62

➡ Pour les aidants et les personnes âgées
en perte d'autonomie : 0 820 10 39 39



BAR DE CHAMPDAMOY

Cave à bières

Notre sélection de Bières internationales

QUINCEY - 70000 VESOUL - Tél. 03 84 75 72 20



Mes chers Concitoyens,

La nouvelle année piétine déjà l'autre et c'est encore le moment des bonnes résolutions.

L'exercice peut être bénéfique mais seulement à certaines conditions car il existe quantité de mauvaises « bonnes résolutions », principalement toutes celles que l'on formule avec l'angoisse de ne pas y arriver.

Point trop n'en faut, mais on peut cependant s'interroger : Avons-nous fait le pas en avant espéré, ou bien est-on resté à la formule style du bulletin scolaire « peut mieux faire... ? ».

Je redirai volontiers ici l'importance de préserver notre identité à proximité de la ville, de rester solidaires, et de se garder de la préférence actuelle pour le rapide, le choix, l'éphémère.

Ainsi un peu plus de dynamisme et d'enthousiasme seraient nécessaires au village dans le respect des règles du « vivre ensemble » et le renforcement du milieu associatif où les bénévoles se font de plus en plus rares...

Je voudrais ici remercier chaleureusement « Vivre à Frotey » créée en janvier 2000, et qui a dû cesser toute activité, faute de bonnes volontés. Cette association dynamique a mobilisé tout le village plusieurs fois par an avec succès en particulier dans la réalisation des chars de Carnaval primés en 2^{ème} et 1^{er} prix par l'Agglomération Vésulienne, les feux de la St Jean, les vide-greniers...

Un grand merci à toutes les personnes qui ont donné leur temps pour élaborer et animer toutes les manifestations.

La fiscalité locale est le souci bien légitime de chacun d'entre nous. Les nouvelles décisions gouvernementales aux conséquences fâcheuses à l'égard des communes nous dirigerons peut-être avec regret vers d'autres perspectives que nous n'avions pas envisagées.

Soyez assurés que nous resterons vigilants à maintenir au mieux le seuil de fiscalité afin de ne pas alourdir les dépenses de chacun, nécessaires à la vie d'aujourd'hui.

Belle, bonne et douce année à vous

Jean Marie SCHWABER
ot

La disparition de mon appareil photo et son contenu... a passablement retardé la diffusion du bulletin. Veuillez m'en excuser.

Etat civil

En 2017, il y a eu... 10 naissances, 3 mariages, 11 décès

NAISSANCE

Maxime LAMBERT,
né le 1^{er} nov. 2017
à Vesoul

DÉCÈS

Monique TARBY,
décédée le 7 nov. 2017

Danièle GRASSIN,
décédée le 17 nov. 2017

Michel SAGUIN,
décédé le 28 déc. 2017

Simone COLLIN,
née GRAPINET,
décédée le 1^{er} janvier 2018

Antoine LLINARÈS,
décédé le 15 janvier 2018

Murielle JOURDAIN,
née ANNE,
décédée le 27 janvier 2018

Claude JEANMOUGIN,
décédé le 2 février 2018

Elles se tiennent régulièrement à un rythme mensuel. Nous vous rappelons que chaque séance reste ouverte au public. Voici pour votre information, les principaux sujets traités lors des deux derniers conseils de l'année 2017.

Vendredi 27 octobre 2017

Communication

Le maire fait état des principales réunions qui se sont tenues au cours de la période de septembre à octobre et également des travaux en cours de réalisation et ceux achevés.

Il rappelle le projet d'extension du bâtiment de l'accueil périscolaire et de la suite à donner en fonction des subventions déjà acquises. Il relate également le remplacement des menuiseries du groupe scolaire éligible à une aide financière très avantageuse. La simulation budgétaire de ces investissements sera présentée au prochain conseil municipal.

Affouage 2017-2018

Le Conseil Municipal arrête la liste des affouagistes au nombre de 25.

Assiette et destination des coupes – exercice 2018-2019

Le Conseil Municipal approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2018-2019 dans les parcelles n° 11, 15 et 34.

Cimetière – Programme des travaux

La commune s'est engagée dans un programme de reprise des 117 sépultures en déshérence.

Afin de disposer de ces emplacements pour les revendre, il est décidé d'établir un programme de travaux sur 12 ans avec pour objectif de relever 8 tombes par an.

SIED 70

Convention

« Regroupement CEE 3^{ème} période »

Résolument engagé en faveur de la collecte et de la valorisation financière des Certificats d'Economie d'Energie issus d'actions réalisées par les collectivités haut-saônoises, le SIED 70 recueille depuis 2014 leurs dossiers de travaux en vue d'obtenir des CEE. En 2014, le Bureau Syndical a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation.

Afin de confier au SIED 70 le statut de « regroupement », il convient de signer une convention qui a pour objet de fixer les dispositions par lesquelles la collectivité bénéficiaire des CEE, confie au SIED 70 la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energies issus d'opérations réalisées sur ses biens propres dans le cadre du programme PRO-INNO-08.

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention telle que présentée par le Maire et l'autorise à signer la convention avec le SIED 70 ainsi que les documents y afférents.



Travaux de rénovation de l'éclairage public 2^{ème} tranche

Le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser la 2^{ème} tranche des travaux d'optimisation de l'installation communale d'éclairage public sur le territoire communal afin de réaliser des économies d'électricité. La réalisation de l'étude des travaux sera confiée au SIED 70.

Redevance d'occupation du domaine public pour 2018

La redevance annuelle concernant le commerce ambulant est fixée à 60 € pour 2018.

Décisions modificatives

Des opérations comptables ont été effectuées afin de procéder au règlement de factures dans le budget communal.

Encaissement de chèque

Le maire est autorisé à recevoir et à transmettre au comptable du Trésor pour encaissement, un chèque d'un montant de 512,35 € émis par EDF concernant un remboursement suite à une surfacturation des consommations d'éclairage public de la commune.



Lundi 11 décembre 2017

Communication

Le Maire liste les principales réunions qui se sont tenues depuis la précédente séance et également les travaux en cours de réalisation.

Il donne ensuite la parole à Christophe Tary, 1^{er} adjoint, afin de présenter la situation financière actuelle de la commune suivie d'une simulation sur les deux prochains exercices 2018 et 2019. Cet exposé très explicite a permis d'aborder la question des investissements envisagés, en l'occurrence l'extension du périscolaire ainsi que le remplacement des menuiseries du groupe scolaire et le changement en Leds des 45 derniers lampadaires pour une dépense globale de 545 000 € HT.

Le double enjeu est de pouvoir réaliser ces projets dans les délais impartis en préservant le bénéfice des subventions et d'éviter un manque de trésorerie au cours des deux prochaines années.

Après concertation et analyse de la situation, le conseil se prononce pour les investissements sous réserve d'avoir l'assurance des crédits annoncés.

Eau 2018 – Fixation du prix du m³

L'équilibre du budget eau fixe l'abonnement à 15 € par semestre soit 30 € pour l'année et le prix du m³ à 2.05 € sur lequel s'ajoute la taxe de l'Agence de l'eau pour la pollution (0.29 €), ce qui porte le prix du m³ à 2.34 €.

Pour information, la redevance unique d'assainissement désormais compétence de la CAV est composée d'une part variable de 1,86 € le m³ et une part fixe de 27.24 €.

La taxe de l'Agence de l'Eau afférente à la modernisation des réseaux de collecte est de 0,155 €/ m³

Rentrée scolaire 2018-2019

Organisation du temps scolaire

Le conseil s'est prononcé pour le retour à la semaine de 4 jours. Il envisage également la possibilité d'accueillir les enfants le mercredi matin pour les familles qui en feront la demande. Une participation financière sera demandée.

Direction du groupe scolaire

Le conseil se positionne pour le maintien des directions actuelles des classes maternelle et élémentaire.



Horaires du secrétariat de Mairie

A compter du 1^{er} janvier 2018, les nouveaux horaires de la Mairie sont les suivants :

Lundi : 8h30-12h / 13h30-17h30

Mardi : 8h30-12h

Mercredi : 8h30-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-16h (non-stop)



SIED70 Modification des statuts

En vue de la prise de compétence de la Communauté de Communes du Val Marnaysien en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité et sa prochaine représentation au sein du Syndicat, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable sur les modifications apportées aux statuts du SIED 70.

Convention relative aux opérations de mise en fourrière de véhicules

La commune est confrontée à la problématique de quelques voitures tampons qui restent stationnées plus ou moins longtemps sur la voirie ou des emplacements du domaine public.

Le Maire est autorisé à signer une convention avec la société G16, agréée par la Préfecture pour l'évacuation et la mise en fourrière de véhicules gênants sur l'ensemble du domaine public communal.

CDG 70 Médecine préventive

Il est décidé de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du CDG de Haute-Saône afin de permettre aux agents de bénéficier d'un service de médecine préventive de qualité et autorise le Maire à signer la convention et ses éventuels avenants, ou tout document afférent à ce dossier.

Budgets Commune et Eau Décisions modificatives

Des opérations comptables ont été effectuées afin de procéder au règlement de factures dans les budgets respectifs.

" Vers une nouvelle donne pour les Collectivités Territoriales ! "

Comme nous l'évoquions l'an dernier, depuis plusieurs années, les finances des collectivités locales ont été mises à contribution afin de permettre le rétablissement des comptes publics de l'Etat. L'effort demandé aux collectivités s'est traduit de façon concrète pour les communes par une baisse drastique et sévère de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). L'impact pour notre commune de Frotey est une perte d'environ 80 000€. Cette ponction sur nos recettes est définitive et représente un handicap certain pour établir, lors de chaque exercice, l'équilibre de notre budget.

Evidemment, a contrario de l'Etat qui peut présenter un budget en déséquilibre, c'est-à-dire avec des dépenses supérieures aux recettes, une commune doit impérativement voter son budget en équilibre. Le principe se veut être sain et rassurant pour les contribuables municipaux que nous sommes.

Toutes ces contraintes nous conduisent néanmoins à un pilotage complexe de notre budget et à avoir en permanence le souci de rationaliser nos dépenses et d'optimiser nos recettes.

Mais, avec l'élection d'un nouveau Président de la République et la formation d'un nouveau Gouvernement, la donne semble changer. La reconnaissance de l'échelon municipal, du rôle du Maire et des élus municipaux comme des acteurs de terrain, proches de leurs concitoyens et des réalités semble être de mise. Traduction concrète : la baisse des dotations n'est plus à l'ordre du jour. Il n'en demeure pas moins, que les pertes de recettes déjà subies antérieurement restent bien présentes et leur effet, bien réel pour notre budget !

Pour concrétiser la volonté gouvernementale de renouer le dialogue avec l'échelon local, il a été décidé d'engager un dialogue renouvelé avec les collectivités dans un cadre formalisé, celui de la Conférence Nationale des Territoires. Cette instance permanente de travail et d'échanges entre l'Etat, les représentants des élus et les parlementaires a vocation à traiter les questions qui concernent la vie et le fonctionnement des collectivités, ainsi que des politiques publiques. Ces travaux qui ont débuté concrètement en juillet dernier ont porté sur le nouveau pacte financier à créer avec les collectivités, sur les assouplissements de la loi prévoyant le transfert des compétences en matière d'eau et d'assainissement vers les intercommunalités ou encore sur la question de l'accès aux services publics essentiels.

► Et concrètement ?

Tous ces sujets ont bien une réalité pour notre commune de Frotey-lès-Vesoul et pour l'intercommunalité à laquelle nous adhérons, la Communauté d'Agglomération de Ve-



soul. En effet, s'agissant du transfert de compétence pour la gestion de l'eau et de l'assainissement, vous avez pu constater que le transfert de la gestion de l'assainissement était opérationnel depuis plus d'un an. Quant à celui de la gestion de l'eau, il nécessite un travail important d'optimisation des moyens, de comparaison des modes de gestion sur l'ensemble des communes de l'agglomération, avant d'envisager sa mise en œuvre. Avant cela, notre rôle sera de veiller à ne pas faire supporter de fortes hausses des coûts aux usagers du service.

Sur le sujet des services publics, nous sommes également complètement concernés par la réorganisation des services du Trésor Public. En effet, depuis ce début janvier, les services de la Trésorerie sont regroupés sur Vesoul et la Trésorerie d'Echenoz à laquelle nous étions rattachés a fermé. Pour rappel, les horaires et l'adresse des nouveaux services accessibles à Vesoul :

Trésorerie de Vesoul Centre des Finances Publiques

9 Place du 11^{ème} Chasseurs -
70000 VESOUL 03 84 68 26 80

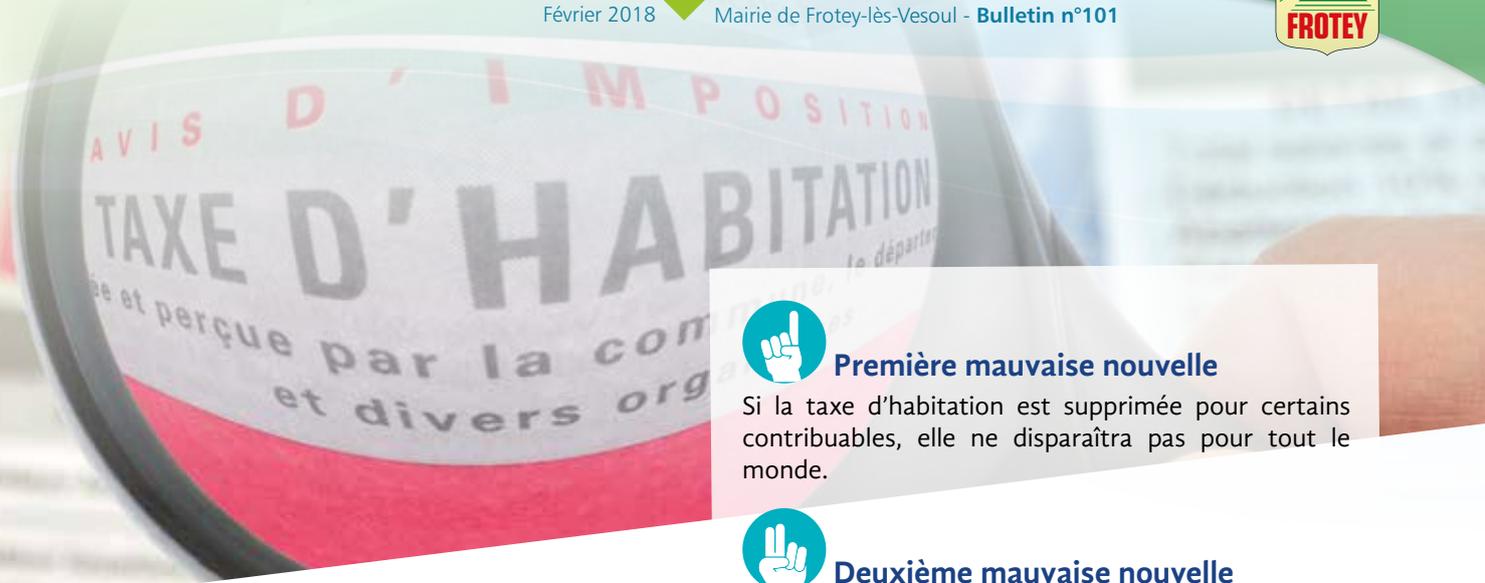
Horaires d'ouverture au public :

► **Lundi et Mardi de 8h45 à 12h00
et de 13h30 à 16h00**

► **Jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h15**

► **Mercredi et Vendredi de 8h45 à 12h00**

Dans ce contexte, nous avons collectivement saisi la possibilité de participer au débat national qui s'instaure. Nous avons souhaité déposer une contribution et ainsi devenir potentiellement acteur. Nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous sur ces sujets.



La taxe d'habitation : quelques éclaircissements !

Vous avez sans doute entendu dans les médias cette information sur l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation.

Même si pour le moment peu d'informations nous sont officiellement parvenues sur ce sujet, nous nous risquons à vous apporter quelques informations.

Le projet de loi de finances pour 2018 instaure l'exonération progressive de la taxe d'habitation.

Cette exonération va entrer en vigueur de façon progressive à partir de l'année 2018 et jusqu'à 2020, année pour laquelle elle devrait concerner environ 80% des français.

La mesure prévoit un lissage avec une première baisse de 30% en 2018 et de 65% en 2019.

Cela ne veut pas dire que 30% des ménages seront exonérés totalement en 2018.

Cela signifie que les français concernés par l'exonération verront un abattement de 30% sur leur taxe d'habitation en 2018 puis, un abattement de 65% en 2019 et enfin une exonération totale en 2020.

Autrement dit, personne ne verra sa taxe d'habitation supprimée avant 2020.

Ch. Tary



Première mauvaise nouvelle

Si la taxe d'habitation est supprimée pour certains contribuables, elle ne disparaîtra pas pour tout le monde.



Deuxième mauvaise nouvelle

L'exonération ne s'appliquera qu'à la taxe d'habitation ; le contribuable continuera à payer la part due pour la redevance audiovisuelle mais aussi, les taxes foncières sur le bâti et le non-bâti pour les propriétaires.

Mise en situation, pour M. et Mme Frotey :

Ils paient actuellement 500 € de taxe d'habitation. Ils font partie des 80% des français concernés par la réforme.

- 1) En 2018, leur taxe d'habitation aura 30% d'abattement. Ils paieront 500€ x 70% soit 350 €.
- 2) En 2019, leur taxe d'habitation aura 65% d'abattement. Ils paieront 500€ x 35% soit 175 €.
- 3) A partir de 2020, ils ne paieront plus de taxe d'habitation.

Il est bien évident que pour pouvoir bénéficier de cette exonération, il faudra d'abord s'assurer que vous remplissez les conditions.

La première d'entre-elles porte sur la notion de revenu fiscal de référence.

Nous ne détaillerons pas ici les conditions précises et vous renvoyons vers les services fiscaux ou vers le site internet www.impots.gouv.fr



ED COIF
Hommes, femmes, enfants

Tel : 03 84 76 76 05
28 Rue Marcel Rozard
70000 Frotey les Vesoul

Du mardi au vendredi : 9h00 à 18h00
Le samedi 8h30 à 14h00

Nouveaux horaires du secrétariat de Mairie

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les horaires du secrétariat sont désormais les suivants :

Lundi : 8h30-12h et 13h30-17h30

Mardi : 8h30-12h fermé au public l'après-midi

Mercredi : 8h30-12h et 13h30-17h30

Jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h30

Vendredi : 8h30-16h (sans interruption)

Premier Pacte Civil de Solidarité

Le 27 décembre, Jean-Marie Schiber a signé le premier Pacte Civil de Solidarité (PACS) conclu entre Lionel GONCALVES et Maryline RIBARD en présence de leurs enfants respectifs.



➔ **Informations sur le PACS :**

www.frotey-les-vesoul.fr

rubrique « Démarches administratives » >> Etat civil »

Populations légales au 1^{er} janvier 2015 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018

- ▶ Population municipale : **1 437**
- ▶ Population comptée à part : **36**
- ▶ Population totale : **1 473**

8

Prix de l'eau - Année 2018

EAU (Commune)			ASSAINISSEMENT (Com. d'Agglomération de Vesoul)		
Prix du m ³	Droit fixe	Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	Prix du m ³	Part fixe	Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)
2.05 €	15 € (par semestre)	0.29 €	1.86 €	13.62 € (par semestre)	0.155 €

Le mur anti-bruit : un projet qui se concrétise !

Ainsi que vous le savez, le projet de construction d'un mur anti-bruit a connu de grandes avancées tout au long de cette année 2017. Les études se sont achevées et ont été présentées en réunion publique au printemps dernier. L'équipe-projet composée du maître d'ouvrage (la DREAL représentant l'Etat), le maître d'œuvre, l'architecte, les bureaux d'étude technique en particulier l'acousticien est venue à la rencontre des habitants. C'est à cette occasion que nous avons pu découvrir les premières esquisses de l'ouvrage, affiner son positionnement et mesurer les contraintes techniques du projet.

C'est ensuite à partir de la fin de l'été que chaque riverain concerné a pu être individuellement rencontré afin de valider les principes de la convention autorisant les travaux. Après des échanges nécessaires et des précisions apportées, l'ensemble des propriétaires-riverains a donné son accord.

Ainsi, nous arrivons dans une nouvelle phase : celle de la mobilisation des financements et du lancement des consultations pour la réalisation des travaux.

Le calendrier prévisionnel devrait sous toutes les réserves requises être le suivant :

- **Début des travaux au mois de mai 2018,**

- **Fin des travaux octobre 2018.**

Sur le volet sécurité routière, nous vous informions l'année dernière déjà de la demande faite auprès de la Préfecture afin de baisser la vitesse à 70 sur la portion de la RN19 qui traverse la commune. Aucune réponse n'étant parvenue à ce jour, nous réitérons notre démarche envers le nouveau Préfet de Haute Saône, arrivé tout récemment.

Ch. TARY



Téléthon

Lors du concert de Noël qui a eu lieu le 10 décembre 2017, **864 €** de dons ont été récoltés au bénéfice du Téléthon.

Merci à tous les donateurs.

Commerce

" Du nouveau au cœur du village "

Bon nombre d'entre vous ont déjà certainement eu l'occasion de découvrir ce nouveau visage au sein du Tabac-Presses de notre commune puisque Laura Virot a repris l'activité depuis le mois d'octobre dernier.

Mais en ce début d'année et avec plusieurs aménagements opérés ou à venir, nous souhaitons revenir sur cette activité indispensable à la vie de notre village. Situé au cœur du village, le Point Tabac-Presses multiplie les services et les assure 7 jours sur 7. Son emplacement au carrefour à feux le rend incontournable pour les Frotéens mais aussi, pour de nombreux clients de passage.

Revenons sur les services proposés : outre la presse, les jeux (Française des Jeux et PMU) et le tabac qui restent le cœur du métier de Laura, le Point Poste permet d'effectuer le dépôt du courrier (départ à 14h) et son affranchissement, le retrait et l'envoi des recommandés par exemple. Bien utile lorsque l'on ne peut pas se déplacer sur Vesoul !



C'est aussi une multitude d'autres services que Laura assure comme l'envoi ou le retrait des colis (pour une livraison près de chez soi) et un dépôt de pain le dimanche et lors des périodes de fermeture de la Boulangerie Dolci. On peut même si arrêter pour prendre un café.

En ce début d'année 2018, des travaux de modernisation et d'amélioration sont prévus : ils concernent la devanture et l'aménagement intérieur du magasin.

En outre, afin de sécuriser l'arrêt des véhicules devant le magasin, la municipalité envisage quelques travaux permettant un stationnement plus aisé. Rappelons à cet effet qu'un arrêt-minute existe d'ores et déjà.

Bonne continuation à Laura et à son époux Christophe.
Ch. TARY



Horaires d'ouverture

*Du lundi au vendredi de 6h30 à 18h45
(Jeudi fermeture à 12h30),
le samedi de 7h à 18h45 et le dimanche de 7h à 12h.*

Pour les joindre : **09 63 46 74 62**
ou sur la page Facebook du magasin
www.facebook.com/tabacpressejeuxfrotey

NOUVEAU ET UNIQUE EN HAUTE-SAÔNE

spécialiste des marques

VESOUL AUTOMOBILES

Anciennement Brunella

Vente de véhicules neufs et occasions
Espace occasions reprises
Réparations toutes marques
Prêt de véhicules
Spécialiste 4X4

> www.vesoul.automobiles.fr

6, avenue de l'ancienne Mairie - 70000 FROTEY LES VESOUL
Tél. : 03.84.75.59.00



Zoom sur les incivilités

DECHETS

Au vu des dépôts constatés, il est encore nécessaire de rappeler l'interdiction de déposer des objets ou débris au pied des conteneurs de collecte du verre ou à tout autre endroit de la commune d'ailleurs. Pour tout dépôt de déchets, l'accès à la déchetterie de Quincey et à celle de Pusey est à présent possible avec le badge gratuitement délivré par le SYTEVOM.



Pour connaître les horaires d'ouverture des déchetteries et pour tout renseignement : www.sytevom.org

ABOIEMENTS



Plusieurs citoyens ont à se plaindre des aboiements intempestifs et répétés de chiens dans leur voisinage. Il est rappelé que le propriétaire reste responsable du comportement de son animal et que la vigilance de tous reste de mise à toute heure du jour et de la nuit. (voir arrêté ci contre)

DÉJECTIONS CANINES



Les personnes qui fréquentent la rue Marquedevy pour la promenade de leur chien seraient bien inspirées de ne pas laisser trace de leur passage.

Leur geste sera apprécié.

Ceci est valable pour tout le village.

10



Commune de FROTEY-lès-VESOUL

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 6/2018

PRESCRIVANT LA LUTTE CONTRE LES ABOIEMENTS DE CHIENS

Le Maire de la Commune de FROTEY-lès-VESOUL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-2,

VU le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1311-1 et L.1311-2,

ARRÊTE

Article 1 :

Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Il est interdit en particulier :

- de jour comme de nuit de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés ;
- de jour comme de nuit de tenir enfermé à l'intérieur d'un appartement ou dans une maison d'habitation un chien dont le comportement trouble la tranquillité publique.

Article 2 :

Il est interdit d'introduire, dans tous les lieux publics où ils sont tolérés, des chiens dont les aboiements sont susceptibles de troubler le repos ou la détente des personnes.

Article 3 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 :

le Maire de la commune de Frotey-lès-Vesoul, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FROTEY-lès-VESOUL

Le 7 février 2018

Le Maire,
Jean-Marie SCHIBER



A noter...

La Fête de la Musique sera organisée par l'association de Jean-Louis Taverne « Des Musiques Pour Tous » le **Dimanche 10 juin 2018**





" Mémorial de la Combe Freteuille "

Allocution du maire le 8 mai 2017

Chers amis, Chers disparus,
Lorsque Jules Mongin et Arthur Létang, braves paysans des bords de Saône, sont déclarés coupables de la mort d'un soldat égaré de la Wehrmacht et tombent sous les balles allemandes à l'aube du 14 mai 1941, ils ne savent pas qu'ils seront les premiers des trente-neuf hommes du département exécutés ici :

Indicibles douleurs.

« Les petites betteraves doivent bien pousser » écrivait Jules Mongin à sa famille, après une petite pluie de printemps, quelques jours avant sa mort.
Une petite pluie comme ici, en ce moment.
Et pourtant, la vie était là, dans les champs, simple et laborieuse, parmi ses onze enfants, tous très jeunes.
Son compagnon Arthur Létang dit à sa femme et ses deux fils :

« Aimez-vous les uns les autres. Ne vous quittez sous aucun prétexte. »

Morts absurdes.

Comment oublier ?

Le chemin caillouteux qui nous mène ici chaque année est resté le même.
Lorsque la clairière apparaît, on ne parle plus.
Nos pas nous conduisent bien au delà de l'émotion et du recueillement, bousculant nos pensées.
Comme vous le verrez, des documents d'archives sont présentés cette année à l'entrée du mémorial.
Je remercie chaleureusement Madeleine Aubiat, auteur en 2010 d'un manuscrit « Une famille de Frotey dans la tourmente », dont un extrait figure au tableau.

Une tablette, textes et photographies, a été installée en mai 2017. Elle renseigne à présent le visiteur sur ce haut lieu de mémoire de la résistance où furent exécutés 39 résistants très jeunes pour la plupart.



Actuellement pensionnaire de la maison « Âges et vie de Frotey », elle n'a pu être parmi nous ce soir.
Je remercie également Frédérique Andrianasolo et Jean-Claude Grandhay pour la recherche des documents et la mise en page.

Comment oublier ?

Passant, qui que tu sois, attarde-toi davantage.
Ils sont là.
Ils sont tous là.
Avec nous.

Ils ont rêvé la fraternité, et leurs yeux qui ont vécu le pire, ne nous aident-ils pas à observer le monde d'aujourd'hui ?

Comment oublier ?

Nous sommes venus avec des fleurs.
Mais tout près de nous, là, sous les buissons et les futaies, perpétuel et ultime hommage de la nature, poussent et repoussent d'autres fleurs, jaunes, humbles et vivaces que l'on se précipite à découvrir chaque printemps, symboles de renouveau et promesses d'avenir.
Les jonquilles du bois de Frotey les accompagnent à jamais.

Passant, qui que tu sois, attarde-toi davantage.

Je vous remercie.



" Édouard Belin, inventeur de la bélinographie et pionnier de la télévision "

Cette biographie se propose de mieux faire connaître l'homme, son travail, l'enchaînement de ses inventions replacées dans le contexte social et politique de l'époque.

C'est aussi l'occasion de comprendre comment un autodidacte a pu s'imposer parmi les autres chercheurs, scientifiques, ingénieurs et surtout face à des entreprises étrangères de renommée internationale.

Les nombreux témoignages laissés par ses contemporains permettent de mieux comprendre la réussite internationale de notre inventeur et l'intérêt que son invention a suscité auprès de la presse. M.Coussement.



ALAIN CHRÉTIEN
MAIRE DE VESOUL
PRÉSIDENT
DE L'AGGLOMÉRATION

Édouard Belin n'a jamais suivi d'études scientifiques et techniques mais il est pourtant l'inventeur de la bélinographie et le pionnier de la télévision.

Qui est ce littéraire issu d'une famille de magistrats d'origine alsacienne ?

Maurice Coussement, ancien professeur au lycée qui porte le nom d'Édouard Belin, s'est intéressé à sa vie.

En 2013, il a écrit l'ouvrage « *Édouard Belin, un inventeur méconnu* » à l'occasion de la commémoration du cinquantième du lycée vésulien.

Après plusieurs mois de recherches l'auteur propose une réédition de son livre. Cette biographie le présente tel qu'il était perçu par ses contemporains à travers la presse nationale. Maurice Coussement a choisi d'illustrer son ouvrage par de très nombreux témoignages et des documents originaux, soit plus de 300 articles, schémas ou photographies ...

« *La vie nous réserve des surprises* », disait Édouard Belin. La réédition de cet ouvrage est l'une de ces (belles) surprises ! J'adresse mes chaleureux remerciements à Maurice Coussement. Il partage volontiers le fruit de son travail dédié à « *un inventeur-né* », également grand rêveur et artiste.

YVES KRATTINGER
PRÉSIDENT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-SAÔNE



Arrivé au lycée Édouard Belin en 1971, Maurice Coussement passait tous les jours devant un curieux appareil, qui paraît-il, permettait d'envoyer à travers le Monde, des photographies en quelques minutes seulement !

Une éternité pour les jeunes générations d'aujourd'hui !

C'est à l'occasion du cinquantième du lycée Belin, que l'idée de faire une biographie de son inventeur s'est imposée.

Elle est ici revisitée dans une nouvelle version, plus complète, "*Édouard Belin, un Vésulien hors du commun*".

Le lecteur y trouvera de nombreux commentaires et interviews réalisés par la presse tout au long de la lente maturation du bélinographe. Les grands personnages qui ont accompagné Édouard Belin dans son aventure y apparaissent : les amis de la famille, Bartholdi, le baron Rothschild ; les savants, Branly, les frères Lumières, Holweck ; les sportifs, Pierre de Coubertin, le boxeur champion du monde Carpentier ; les industriels, Gustave Eiffel, Eugène Ducretet ; les représentants des grands corps de l'État, le général Férié, les ministres et présidents de la République...

Tous ont laissé des témoignages émouvants, souvent manuscrits, évoquant les grands événements de la vie de la Nation et les relations internationales.



Maurice
COUSSEMENT

Édouard BELIN
un Vésulien hors
du commun

► Prix : 15 €

Pour tout renseignement :

03 84 75 41 43

06 81 72 86 41

coussement.maurice@orange.fr

La municipalité a le souci de répondre au mieux aux préoccupations des familles et d'améliorer le bien-être des enfants, c'est pourquoi l'enfance et la jeunesse constituent un axe important de son plan d'actions.

Scolaire

Les écoles

Le nombre d'enfants scolarisés à Frotoy à la rentrée de septembre 2017 est de 102. Grâce à l'arrivée de nouvelles familles au sein du village, cet effectif est passé à 106 élèves en fin d'année 2017, effectif identique à celui de la rentrée 2016.



Cette stabilité est à rapprocher de l'évolution de notre nombre d'habitants, certes modérée mais néanmoins positive :

- 1 374 en 2011, 1 450 en 2016, 1 471 en 2017, soit + 7%.

Le groupe scolaire comprend 2 écoles et 5 classes réparties de la façon suivante :

MATERNELLE				ÉLÉMENTAIRE				
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
3	8	14	13	14	13	16	12	13
38				68				

La préscolarisation des enfants de moins de 3 ans (âgés de 2 ans révolus)

À la rentrée 2017, dans le cadre de la préscolarisation possible des enfants âgés entre deux et trois ans, impulsée par le Ministre de l'Éducation Nationale, une classe TPS (très petite section) a été constituée et a permis d'accueillir trois enfants dans un environnement adapté.

Compte tenu des résultats positifs, ce dispositif sera reconduit à la rentrée 2018, à l'intention des parents intéressés pour les enfants âgés de deux ans révolus (nés en 2016 et avant le 1^{er} septembre de cette même année).

Les parents potentiellement concernés seront informés de cette possibilité. Pour plus de renseignements, les parents intéressés sont invités à entrer en contact avec la directrice de l'école maternelle.

Le développement du numérique à l'école

Dans le cadre d'un Plan Numérique conclu entre la municipalité et la Direction Départementale de l'Éducation Natio-

Petite enfance

Cette structure a une capacité d'accueil de dix enfants de moins de trois ans avec trois types d'accueil possibles, selon les disponibilités :

- accueil régulier,
- accueil occasionnel,
- accueil d'urgence.



Ainsi, en 2017, la micro-crèche a assuré 226 jours d'ouverture. En moyenne, sont accueillis mensuellement 16 enfants sur des horaires pouvant être différents.

Dans le cadre de l'obligation de mise en sureté des établissements d'accueil des jeunes enfants, l'entrée de la micro-crèche est équipée depuis septembre, d'un visiophone permettant de sécuriser son accès.

La réunion annuelle d'information des parents organisée par la responsable de la crèche s'est tenue le 12 octobre 2017.

03 84 68 07 24 microcrechefrotoy@fed70.admr.org

nale, la municipalité en concertation avec les directeurs des écoles et les enseignants a décidé d'investir dans l'équipement numérique des écoles.

Ainsi en 2017, l'école élémentaire dispose de deux VPI (vidéo projecteur interactif). En 2018, il est prévu l'acquisition de tablettes numériques.

L'organisation des temps scolaire et périscolaire

Un décret du 27 juin 2017 prévoit la possibilité de répartir les heures d'enseignements hebdomadaires non plus sur 4,5 jours (incluant le mercredi matin) mais sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

En concertation, la collectivité et les conseils d'école ont fait le choix de ne pas modifier l'organisation des temps scolaires à la rentrée 2017 mais d'engager la réflexion pour la rentrée 2018.

Les temps d'activités périscolaires s'inscrivent en complémentarité et dans la continuité du temps scolaire dans le cadre d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT). Un nouveau PEDT 2017-2020 a été élaboré et signé le 28 octobre 2017 par le Préfet, le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, le Maire, et le Directeur de la CAF.

La mise en œuvre et le suivi de ce PEDT sont assurés par un comité de pilotage co-animé par Marie-Line Haaz Adjointe au maire et Isabelle Maurer, Inspectrice de l'Éducation Nationale et composé de 16 membres, directeurs des écoles, représentants des parents d'élèves, des services de l'Etat, du gestionnaire du centre d'accueil de loisirs et de la municipalité. En 2017, ce comité s'est réuni à quatre reprises suivant une périodicité trimestrielle.

Périscolaire

Le Centre d'accueil périscolaire

L'animation du centre d'accueil périscolaire est assurée par la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Saône (FOL70), sur délégation renouvelée pour l'année scolaire 2017-2018 par la municipalité.



Depuis le 13 novembre 2017, Loïc Boillon assure la direction de l'accueil périscolaire en remplacement d'Eloïse Bohême.

Titulaire du BAFA et en formation du BAFD, il a exercé durant 3 ans dans le secteur de Rioz en qualité d'animateur, et successivement à Pusey en tant que directeur.

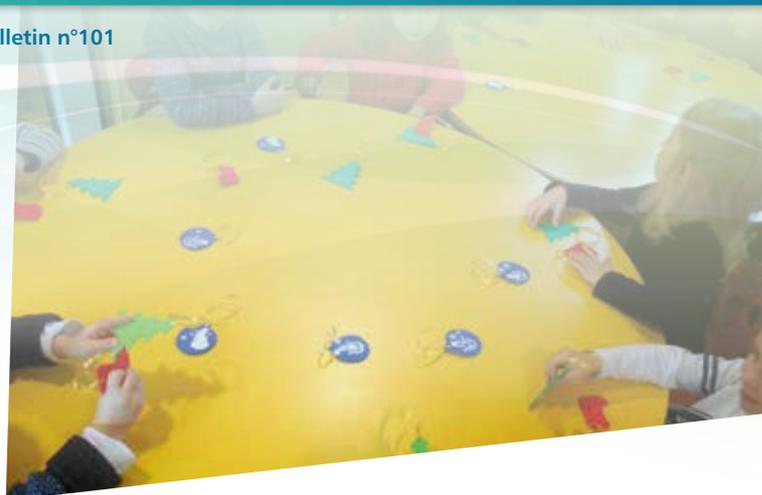
Nous lui souhaitons la bienvenue.

Les TAP

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) se déroulent le vendredi après-midi de 13H30 à 16H30 avec pour objectif de favoriser l'épanouissement, l'autonomie et la socialisation de l'enfant.

La rénovation et l'extension des locaux périscolaires

La très forte hausse de fréquentation du centre d'accueil périscolaire se heurte à une insuffisance des locaux en



termes de superficie, de fonctionnalité, et d'accessibilité. C'est pourquoi la municipalité, dès 2015 a engagé une réflexion sur le sujet pour aboutir à un projet de rénovation et d'extension des locaux existants.

Le Conseil Municipal en séance du 11 décembre 2017 a acté la mise en œuvre de ce projet avec un début des travaux programmé au 4^{ème} trimestre 2018.

ML Haaz

Les horaires d'accueil

- Le matin (du lundi au vendredi) : de 7h30 à 8h30
- Le midi avec repas (lundi, mardi, jeudi, vendredi) : de 11h30 à 13h30
- Le midi sans repas (du lundi au vendredi) : de 11h30 à 12h30
- Le soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : de 16h30 à 18h15

Un nombre moyen de participants en constante augmentation :

- Matin : 17
- Midi avec repas : 45
- Soir : 19

Dans le cadre d'un Contrat Local d'Appui à la Scolarité (CLAS), sur inscription préalable, une aide aux devoirs est possible les lundis et jeudis de 17h00 à 17h30.

Que ce soient pour les TAP ou durant le temps d'accueil périscolaire, les activités sont très diversifiées :

- sport, numérique, initiation aux langues étrangères, théâtre, travaux manuels, visites culturelles...

03 84 75 77 81 periscolaire.frotey02@orange.fr

**INDUSTRIELS - COMMERÇANTS
COLLECTIVITÉS - PARTICULIERS**

CONTRE LE VOL, LE VANDALISME, PENSEZ À :

S.G.S.
**SECURITE
GARDIENNAGE
TELESURVEILLANCE**

DEPUIS 1974
DANS LA GARANTIE
DES BIENS
ET
DES PERSONNES

INTERVENANTS PRÉSENTS SUR TOUTE LA FRANCHE-COMTÉ ET LA LORRAINE

**VIDÉO SURVEILLANCE - MAÎTRE CHIEN - AGENT DE SÉCURITÉ
INCENDIE SSIAP 1, 2, 3 - INTERVENTION SUR ALARME...**

25 rue Poincaré
VESOUL
Tél. 03 84 75 80 02
Fax : 03 84 76 82 73
site :
www.sgs-sage.fr
e-mail :
pc.sgs@wanadoo.fr

Animations et Associations

La commission Animation de la Vie Locale (AVL) est composée de 5 conseillers municipaux : Marie-Line Haaz, animatrice, Brigitte Folley, Lucie Lamay, Jean-Paul Creusot et Patrick Valli. N'hésitez pas à leur faire part de vos suggestions. Le Comité Local Associations/Municipalité (CLAM) est constitué des présidents des associations du village et des membres de la commission AVL de la municipalité.

► Frotey en Fête 2017 Samedi 1^{er} juillet

Le tournoi de football organisé par l'US Frotey a débuté dès le matin et a réuni 32 équipes et 350 jeunes joueurs dont 60 de Gerlingen.

Puis, malgré le mauvais temps, tout le programme animé par Marc de la société OSPROD

s'est déroulé dans une ambiance de fête :

- expositions, séances d'initiation aux « gestes qui sauvent », zumba, Starwars, spectacle de magie qui a enchanté les enfants, promenades en trissolette,
- apéritif animé par les musiciens de l'association « Des Musiques Pour Tous »,
- 170 repas franc-comtois servis avec jeu « questions/réponses » et lots à gagner,
- bal populaire et pour clore un feu d'artifice très apprécié.

Un soutien exceptionnel de tous les commerçants et associations, avec le concours de la Communauté d'Agglomération de Vesoul, du Conseil Départemental et de l'Est Républicain : 17 donateurs de bons ou coffrets cadeaux à qui la municipalité renouvelle tous ses remerciements.

► Concert des Estivales de Saône Mardi 25 Juillet

Le premier concert du Festival itinérant des Estivales de Saône organisés par l'Association « Au coin de l'oreille », s'est tenu à Frotey le 25 juillet, avec le groupe Inüit, composé de 6 musiciens et une chanteuse.

Ce concert a connu un grand succès avec plus de 300 spectateurs.



En amont du spectacle, les animateurs de la Webradio « L'écho des villages », radio itinérante se sont rendus au village à la rencontre des habitants, commerçants dont une interview de Monsieur Malitchenko.



► Concert de Noël Samedi 10 décembre à l'église

Un concert gratuit de 50 choristes appartenant à deux chorales : Vox Romana, dirigé par André Jacquin et La Cantarelle par Isabelle Normand.

Le répertoire alliant des chants de la renaissance, des chants sacrés et des chants de Noël et une première avec l'interprétation de l'Ave Maria de Vincent Dabonot, auteur compositeur a conquis le public, venu très nombreux.

► Repas des aînés Dimanche 7 janvier 2018

Le dimanche de l'Épiphanie marque traditionnellement le rendez-vous des aînés au repas qui leur est dédié.

Quatre-vingts ont répondu à l'invitation, heureux de cette rencontre annuelle, animée par la chanteuse Christine et l'orchestre Champagne.



Club des Anciens

Le Club des Anciens a tenu son assemblée générale le 8 février 2018.

Après avoir retracé les principaux événements de 2017, André Myotte Président présenta les activités prévues au programme de 2018.

Il fit part également de son inquiétude devant la diminution des adhérents tout en souhaitant l'arrivée de nouveaux « jeunes ».





Association des Habitants du Sabot



un guide local passionné et passionnant s'est achevé par une promenade dans des jardins en terrasses entretenus par une association locale. Une dégustation des produits des jardins a clôturé cette journée.



En septembre une marche le long des bords de Saône a été proposée au départ de SOING pour rejoindre RAY SUR SAÔNE avec une halte gourmande à VANNES (Une quinzaine de kms aller-retour).

Cette marche a été suivie d'un repas champêtre où d'autres adhérents sont venus retrouver les marcheurs.

Au mois de novembre ce sont 24 Frotéens qui ont bénéficié d'une visite guidée du SYTEVOM de NOIDANS LE FERROUX. Cette visite a permis d'avoir une information précise sur le sort de nos ordures ménagères mais également du contenu de nos poubelles jaunes dont le recyclage n'est pas anodin dans un contexte de raréfaction mondiale des matières premières. Les visiteurs ont été fortement impressionnés par les installations techniques du SYTEVOM et seront encore plus motivés pour trier leurs déchets.

Si vous souhaitez adhérer à l'association (cotisation de 8 € par famille) rien de plus simple que de contacter le trésorier, Gérard JASSERIN ou la secrétaire Patricia BOYON ou la présidente ou votre voisin membre de l'association, tous résident au lotissement du Sabot.

Bonne année à tous.

La Présidente, Christine SAUVAGE



Un petit historique à destination des nombreux nouveaux habitants du quartier qui nous l'espérons rejoindront l'association.

L'association, créée le 20 mars 1981, est constituée en dehors de tout esprit corporatif, politique ou religieux. Ainsi toutes discussions sur ces sujets sont interdites dans les réunions. Elle a pour but principalement :

- De créer des liens d'amitié entre ses adhérents, permettant ainsi une meilleure vie de quartier.
- De promouvoir des animations et loisirs
- Éventuellement de défendre les intérêts collectifs (matériels et moraux) des habitants du quartier.

Cette année encore l'association a réalisé les manifestations incontournables appréciées de tous les adhérents et amis : la traditionnelle galette des rois suivie d'un loto, la fête des voisins, le repas gastronomique qui clôture l'année ; Elle a également participé activement à la fête des sports et des associations du village les 1er et 2 juillet ; Organisé une conférence où l'animateur avait pour mission de mettre à jour nos connaissances en matière de code de la route, ainsi les giratoires et les ronds-points n'ont plus de secret pour les participants.



A la fin de l'hiver il a été agréable de se retrouver pour un après-midi en chanson animée par Marie-Noëlle SOEUR et Yves DIRAND. Comme il a été plaisant d'écouter tout un répertoire varié et très différent de ces deux artistes pendant plus de 2H30.

Puis avec l'arrivée des beaux jours 33 personnes ont profité de la visite de Plombières les Bains. Cette petite ville Vosgienne a un riche et intéressant patrimoine, souvent méconnu du plus grand nombre. Cette visite commentée par

DACTYL
bureau

Tél. 03 84 75 54 00 - Fax. 03 84 75 38 27
accueil@dactylbureau.fr

Particuliers & Professionnels

3 magasins sur votre secteur :

- Vesoul, Espace de la Motte
- Héricourt, 2 rue des arts
- Lure, 22 Avenue Carnot



Papeterie

Bureautique

Scolaire

Potocopieur

Mobilier

Fédération des Anciens Combattants

Une nouvelle année s'ouvre à nous avec une baisse constante des effectifs, et malgré tout restons sereins, persévérons dans nos actions de mémoire, de solidarité et de défense des droits. C'est le rôle de nos associations que nous soutenons.

Le Président et les membres du bureau vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et surtout de santé, en particulier à celles et ceux qui sont touchés par la maladie.

L'année 2017 a été particulièrement éprouvante par le décès de deux adhérents :

Le 16 janvier, André Jeannoutot (ancien AFN) et de Charles Vircondelet (ancien d'Indochine) le 31 mai 2017. Les obsèques se sont déroulées en l'église du village, notre section était représentée autour du drapeau, et d'une assistance nombreuse.

Le 16 septembre en l'église du Sacré Cœur à Vesoul, obsèques de Jean-Yves Rue, fils de Marcel Rue, adhérent à notre association.

A ces familles endeuillées la section renouvelle ses sincères condoléances.

Plusieurs camarades ont été hospitalisés au cours de l'année, nous leur souhaitons un bon rétablissement à tous.

► Destination Verdun

Un projet de sortie est en cours de réalisation avec l'aide de Maurice, spécialiste en la matière. Destination VERDUN en autocar avec la société Luxeuil Tourisme. Le programme prévoit la visite guidée de la ville, la Citadelle souterraine et la cathédrale, Champ de bataille, Fort de Douaumont, de l'ossuaire, Tranchée des Baïonnettes et du village détruit de Fleury. Date retenue dernière quinzaine du mois d'avril. « Repas au restaurant ». Rendez-vous à Verdun Tourisme à 9h30 et fin des visites à 18h30.

Tarif Groupe sur la base de 30 personnes, environ 100 € par personne.

Les associations de Frotey (Les Habitants du Sabot, le club des Anciens) sont invitées à se joindre à nous, ainsi que les amis intéressés par cette journée. Plus de détails seront fournis à chaque participant, faites-vous connaître.

L'Assemblée Générale avec paiement des cotisations aura lieu le **1^{er} mars**, chaque adhérent en sera informé. Dans l'attente de nous retrouver, une pensée à nos malades et ceux qui ont été dans la peine au cours de l'année écoulée.

Le Président, Louis TERREAUX

Association Communale de Chasse Agréée

Sans réel fondement scientifique mais en se basant sur les constats de terrain, on peut affirmer que le printemps clément de 2017 a permis une bonne reproduction chez la plupart des espèces gibiers, que ce soit pour le lièvre, le chevreuil et le sanglier, les populations sont en hausse.

A ce jour 9 chevreuils et 6 sangliers ont été prélevés. En ce qui concerne le sanglier, il est regrettable que nos responsables de gestion ne nous donnent pas la possibilité de réguler cette espèce à l'origine de nombreux dégâts et qui s'approche de plus en plus près des habitations (lotissement du Sabot).

Lorsqu'une battue est signalée, il est conseillé à toutes personnes s'approchant du secteur de chasse de revêtir un gilet jaune, par mesure de sécurité. La nature se partage entre tous, merci.

Les chasseurs de l'ACCA et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année 2018.

*Le Président,
Pascal PAUL*



17

Boulangerie - Pâtisserie

**Eddy Dolci
et son Équipe**

3, rue de Colombe
70000 Frotey-lès-Vesoul
Tél. 03 84 75 11 21

Du lundi au vendredi de 5h30 à 13h et de 14h45 à 19h30
le samedi de 5h30 à 17h - Fermé dimanche et jours fériés

Union Sportive

L'année 2017 s'est montrée toute aussi intense et passionnante que les années précédentes.

L'assemblée générale s'est déroulée le 24 juin 2017 et l'ensemble du bureau a été reconduit.

Nous sommes à l'heure de la trêve hivernale, et nos 184 licenciés ont délaissé le rectangle vert pour s'adonner à la pratique du futsal.

Le groupement FROTEY-COLOMBE a débuté sa deuxième saison. Il est composé de douze équipes masculines et féminines représentant toutes les catégories de U7 à U18 qui font la fierté de leurs éducateurs. Les U7, U9, U11 peaufinent l'apprentissage des bases, tandis que les U13, U15 et U18 se mesurent au plus haut niveau du district.

Pour les deux équipes séniors, les objectifs de la saison 2016/2017 ont été atteints, l'équipe A s'est maintenue en 2^{ème} division et l'équipe B a été promue en 3^{ème} division. Le défi de cette année sera de classer chaque équipe dans les quatre premiers de leur groupe respectif.



Tournois 2017

Comme chaque saison de nombreuses manifestations ont été réalisées. Loto, pétanque... et dernièrement le Téléthon ont attiré beaucoup de monde.

La 7^{ème} édition du désormais traditionnel tournoi U11 et U13 aura lieu les 30/06 et 01/07/18. Tout comme les années précédentes, nous espérons revoir nos amis de GERLINGEN et rassembler environ 300 joueurs.

La gestion des locations de la salle des sports est désormais assurée par Yvan VAGNET, vous pouvez le joindre au 06 98 60 47 38.

L'ensemble des dirigeants et moi-même remercions le maire, l'ensemble de la municipalité et les ouvriers communaux pour les efforts constants qui sont fournis.

Bonne et heureuse année 2018 à tous les Frotéens et les Frotéennes.

*Le Président,
Laurent GARNIER*



INFO

L'US compte **29 dirigeants** à ce jour, ce qui est **TROP PEU** compte tenu du succès grandissant que nous connaissons. **Nous aimerions agrandir ce cercle de manière à envisager sereinement l'avenir.**

Toute personne disposant d'un peu de temps libre et désireuse de rejoindre une équipe soudée et dynamique peuvent **me contacter au 06 43 96 06 66.**



Réserve Naturelle du Sabot

" La Pyrale du Buis sur la Réserve Naturelle du Sabot "

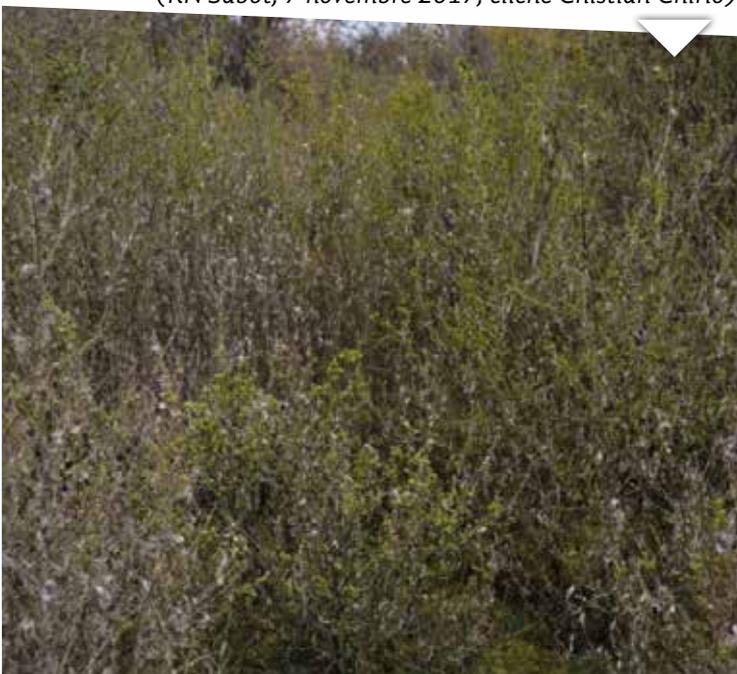
B La pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) est originaire d'Asie orientale (dont Chine, Corée et Japon). Elle a été décelée en 2006 en Allemagne, issue d'une introduction accidentelle liée au commerce international. La première mention en France est de 2008 (en Alsace). En Franche-Comté, elle a été notée à partir de 2013 et depuis les données se multiplient. Sa présence a été relevée dès le 3 août 2015 sur la Réserve du Sabot.

En 2017, huit pièges ont permis d'observer deux pics principaux des papillons, d'abord vers mi-juin (maximum de 1 669 papillons par piège en 7 jours le 16 juin), le second, le plus important, fin août (maximum de 2 673 papillons par piège en 7 jours le 28 août). Les effectifs maximaux par piège furent plus de 10 fois ceux de 2016 !

En zone boisée ombragée où tous les buis avaient été très touchés par les chenilles en 2016, le premier pic de papillons de juin 2017 fut encore élevé, mais le second fut faible, alors qu'en zone arbustive ensoleillée, après un premier pic médiocre (et des buis peu atteints), le second en août fut très élevé (avec des buis souvent très atteints fin juillet, mais pas tous).

On rapprochera cette vulnérabilité des buis sous les pinèdes de la présence d'arbres feuillus en mélange dont les feuilles à leur face inférieure servent d'abri aux papillons la journée. De plus, les chenilles de seconde génération quasi privées de feuilles de buis ont fabriqué leur fourreau sur toutes les essences feuillues.

*Jeunes feuilles de buis à l'automne 2017
(RN Sabot, 7 novembre 2017, cliché Chistian Chirio)*



*Pyrale du buis (Cydalima perspectalis)
(RN Sabot, 3 août 2015, cliché Didier Lecornu)*

Le 10 août, une dizaine d'hirondelles de fenêtre ont capturé en moins d'une minute les dizaines de pyrales qui s'envolaient des arbres à notre passage, parallèlement à la recherche sur les buissons opérée par une dizaine de mésanges. Fin août, les chauves-souris chassaient chaque soir des pyrales en vol sous la corniche du Sabot. En septembre 2017, la repousse des feuilles a été assez spectaculaire. En fait, peu de pieds ou même de rameaux sont morts.

La première génération de papillons de 2018 sera issue de papillons de 2017 aux effectifs très élevés, mais qui ont subi la prédation par oiseaux et chauves-souris. Une partie importante des chenilles a été contrainte de construire l'abri hivernal sur des feuilles autres que celles du buis. Or ces feuilles tombées à l'automne vont pourrir. Notons que l'aspect dénudé des buis les rend moins attractifs comme abris pour les mammifères, en particulier les sangliers.

Le paysage local est bouleversé (au moins) à court terme. Que seront la durée et l'intensité de la phase critique entre la mortalité possible d'une partie du buis, le déficit de nourriture pour les chenilles et le rôle croissant des prédateurs de la pyrale ? A suivre.

*Hugues PINSTON,
Conservateur de la Réserve naturelle du Sabot*



Fermeture du circuit du « Sabot » aux entraînements de motocross pour la période du 1^{er} Février 2018 au 31 Août 2018

Horaires des entraînements pour les dimanches et jours fériés ouverts de février à août :

- 10h à 12h et 13h30 à 18h00

- 10h à 12h et 13h30 à 17h30
(juillet et août)

Ces mesures s'appliquent pour les activités pratiquées dans l'enceinte clôturée du terrain de moto cross. Le Moto Club Haut Saônois ne saurait être tenu pour responsable de toute pratique « sauvage » en dehors de ce périmètre.

Ce calendrier a été établi en accord avec la Municipalité de Frotey-lès-Vesoul.

MANIFESTATION 2018

1^{er} & 2 Septembre Championnat du MONDE de Side-car cross et Motocross National Open

Rappel : Le Moto Club Haut-Saônois dispose d'une Ecole de Moto Tout Terrain à destination des jeunes à partir de 6 ans.

- Encadrement assuré par un Educateur Breveté Fédéral

- Contact : ktmninja@gmail.com ou **06 32 88 08 08**

Site Internet :

motoclubhautsaonois-vesoul.fr

Le Président, Christian GOUX

- ↳ Dimanche 4 février 2018
- ↳ Dimanche 25 février 2018
- ↳ Dimanche 11 Mars 2018
- ↳ Dimanche 1^{er} avril 2018
- ↳ Dimanche 15 avril 2018
- ↳ Dimanche 29 avril 2018
- ↳ Dimanche 6 mai 2018
- ↳ Dimanche 13 mai 2018
- ↳ Dimanche 27 mai 2018
- ↳ Dimanche 10 juin 2018
- ↳ Dimanche 24 juin 2018
- ↳ Dimanche 8 juillet 2018
- ↳ Dimanche 22 juillet 2018
- ↳ Dimanche 5 août 2018
- ↳ Dimanche 12 août 2018
- ↳ Dimanche 19 août 2018
- ↳ Dimanche 26 août 2018



MOTO CLUB HAUT-SAÔNOIS

Maison des Associations

53 rue Jean Jaurès • BP 30013

70001 VESOUL Cedex

Tél. 03 84 76 72 06

E-Mail : mchs@space-r.com

Site internet : www.motoclubhautsaonois-vesoul.fr



L'Aéroclub



Portes ouvertes à l'Aéroclub de la Haute-Saône

C'est sous un soleil radieux que se sont déroulées le 23 et 24 septembre 2017, les journées portes ouvertes de l'Aéroclub de la Haute-Saône.

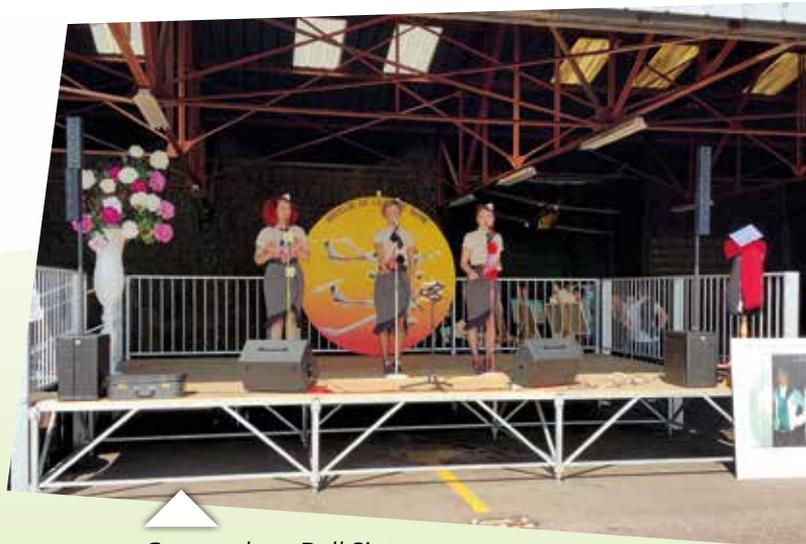
De nombreux avions historiques et modernes ainsi que le groupe de véhicules militaires anciens, nous ont fait l'honneur de leur visite et ont enthousiasmé le public, venu en masse au-delà même de nos espérances.

Tout au long du week-end les animations, le concert des « DOLL SISTERS », les expos et le trafic aérien ont animé le sol et les cieux.

*Le Vice-Président,
Bernard DELAITRE*

*Le Supermarine Spitfire
ou Cracheur de feu,*

*l'avion de chasse le plus célèbre
de la Seconde Guerre Mondiale.*



Concert des « Doll Sisters »

Joël MOINE
MOTOCULTURE

VILLERS-LE-SEC
70000 VESOUL
03 84 75 57 41

" Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif "



Lors d'une cérémonie qui s'est déroulée dans les salons de la Préfecture le 15 décembre 2017, Madame la Préfète a remis la médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif à Madame Jocelyne VILLEQUEZ.

L'hommage qui lui a été rendu vient récompenser l'ensemble de son investissement dans de nombreuses associations orientées essentiellement autour de l'enseignement et de l'éducation.

22

On retiendra son activité au sein de l'école de Baulay (fêtes, kermesses...) ainsi que l'animation au village (concours de pêche, co-fondatrice de la section ADMR d'Amance).

Nommée à Vesoul, elle s'investit dans la DDEN (Déléguée de l'Education Nationale) et dans les écoles fleuries.

Adhérente à l'UNICEF elle sera trésorière départementale et animatrice.

Elle devient la trésorière de la JPA (Jeunesse en Plein Air) au profit des colonies de vacances.

N'oublions pas son rôle essentiel dans la Prévention MAIF où elle s'occupe du Rallye Piétons concernant les enfants du cycle III.

Madame Villequez a été formatrice à l'IUFM de Vesoul.

Nos félicitations les plus sincères.

Directeur de la publication : Jean-Marie Schiber

Responsable de la rédaction : Christophe TARY

Imprimeur : Imprimerie Repro System - 70000 Vesoul - 03 84 75 89 93

Date de parution : février 2018



**Pompes Funèbres
Marbrerie**

- Transport avant/après mise en bière
- Organisation des obsèques
- Contrats obsèques
- Caveaux
- Inhumation, crémation
- Vente d'articles funéraires
- Exhumation
- Monuments

Intervention 24h/24 7j/7

88 rue Baron Bouvier - 70000 VESOUL

Tél. : 03 84 96 06 07 - Fax : 03 84 96 07 00 - pjjeanmougin@orange.fr

La Fontaine Aux Vins

35, route de St-Loup - 70000 VESOUL

Tél. 03 84 75 41 95

www.la-fontaine-aux-vins.com

 /LaFontaineAuxVins

www.vinsminute.fr

*sur 300m² : Vins fins - Vrac - Brasserie
Coffrets Cadeaux - Produits Régionaux
+ Location Salle des Fêtes*



LOCATELLI HABITAT



R.N. 19 - 70000 FROTEY-LÈS-VESOUL

Tél. : 03 84 75 65 50

www.locatelli-habitat.fr

**SALLE D'EXPOSITION OUVERTE
DU LUNDI AU SAMEDI**

point.
service

mobiles 

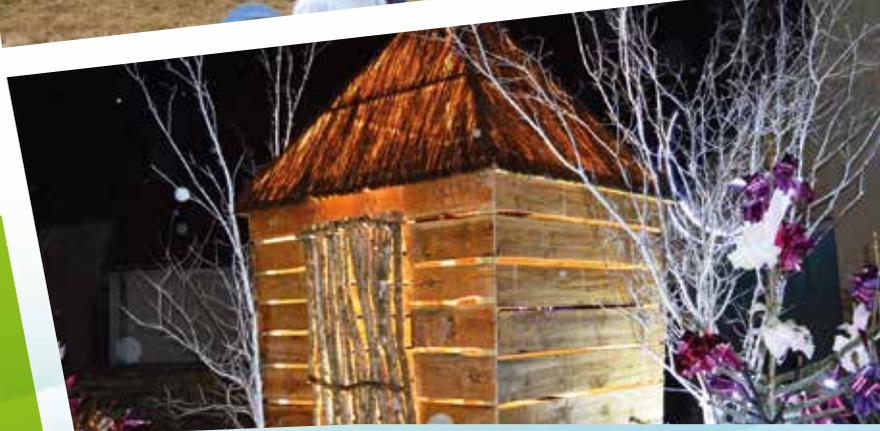
Centre de réparation Mobiles et Tablettes

Accessoires - Services - Formations

Point Services Mobiles Vesoul

18 rue de l'Aigle Noir - 70000 VESOUL

03 84 76 49 98 - vesoul@allopsm.fr



Mairie de Frotey-lès-Vesoul
22 rue Marcel Rozard - 70000 Frotey-lès-Vesoul
Tél. 03 84 75 07 45 - Fax 03 84 75 07 40
Mail : frotey-les-vesoul@vesoul.fr
www.frotey-les-vesoul.fr

